

COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017

Le vingt et un du mois de septembre de l'an deux mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Franck BOUCHET, M. Bernard MASSOULIER, M. Bertrand JACQUET, M. Christian DETRAZ, M. Daniel BROUZE, M. Didier RENAUD, Mme Anita DESUZINGE, Mme Corinne THUILLIER, Mme Anne LEPIZZERA, Mme Séverine LATOUR, Mme Francine JACQUIER, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Etais absents excusés : M. Gérard BAUDET donne pouvoir à Mme Anita DESUZINGE
Mme Valérie GAILLARD donne pouvoir à Mme Dominique JORDAN

Secrétaire de séance : Mme Anne LEPIZZERA

Date de la convocation : le 14 septembre 2017

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 31 AOÛT 2017

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 31 août 2017, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

II. GROUPE SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION CYCLES DE NATATION

M. le Maire rappelle l'obligation faite à la Commune de prendre en charge les cours de natation des élèves depuis quelques années.

M. le Maire donne lecture au Conseil de la demande de financement des cycles de natation des enfants de l'école primaire, pour le cycle II, pour l'année scolaire 2017/2018.

Le budget est de 2 352 € pour les Grandes Sections, et de 2 352 € pour les CP/CE1. Soit un montant total de 4 704 €.

Les trajets bus seront financés directement par la Commune.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de financer les cours de natation des élèves de cycle II de l'école élémentaire pour l'année 2017/2018 pour un montant de 4 704 €, par le biais d'une subvention.

III. PERSONNEL : COMPTE EPARGNE TEMPS

M. le Maire expose au Conseil Municipal la problématique de la prise des congés par les agents communaux. Afin de permettre aux agents qui le souhaitent d'épargner des jours de congés non pris, il souhaite mettre en place le compte épargne temps.

Ce document devra être validé par le Comité Technique Paritaire (CTP) avant approbation par le Conseil Municipal.

Il donne lecture des comptes épargnes temps de trois collectivités ayant mis en place ce système.

Mme Dominique JORDAN explique que le contenu de ce type de document doit être bien détaillé et qu'il sera nécessaire de bien l'étudier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer la procédure.

IV. FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la subvention prévue au budget primitif pour le CCAS était d'un montant de 5 000 €. Il conviendrait de verser une subvention supplémentaire au CCAS d'un montant de 560 €.

Aussi, il convient d'ajuster les crédits budgétaires comme suit :

Section	Sens	Chapitre	Article	Objet	Montant
Fonctionnement	Dépenses	65	657362	Ccas	+ 560.00 €
				Total	+ 560.00 €
Fonctionnement	Recettes	013	6419	Remboursements sur rémunérations...	+ 560.00 €
				Total	+ 560.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 au Budget Principal telle que présentée ci-dessus.

V. POINT SUR LE GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la rentrée scolaire s'est bien déroulée avec 242 élèves répartis en 10 classes.

M. Bernard MASSOULIER informe le Conseil Municipal que, suite à la réunion de la commission scolaire, M. Jean-Paul LUGRIN, architecte avait présenté les plans du nouveau bâtiment scolaire. Ce projet a été présenté au corps enseignant et à l'association Bas Chablais Jeunes (en charge du périscolaire). Quelques modifications vont être apportées aux plans puisque la PMI impose certains aménagements dans le cadre du périscolaire.

Le projet « quasi » définitif sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Mme Séverine LATOUR demande ce qu'il en est pour l'acquisition du terrain. M. le Maire l'informe qu'un échange a déjà eu lieu avec le représentant des propriétaires.

M. Bernard MASSOULIER informe également le Conseil Municipal que le logement au dessus du groupe scolaire va être mis à la disposition des enseignants. Mme Anita DESUZINGE demande si le problème d'humidité du logement a été résolu. M. Bernard MASSOULIER souligne que ce n'est pas un problème d'humidité mais d'aspect et principalement dans la salle de bains, qui ne sera pas utilisée.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Cross Départemental va avoir lieu sur la Commune, le 18 octobre prochain, après-midi. Environ 2 200 élèves sont attendus.

VI. POINT SUR LA CLECT

M. le Maire informe le Conseil Municipal des réunions qui ont eu lieu dans le cadre de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Cela concerne les compétences « Commune » transférées à l'Agglomération de Thonon.

Les charges de politique de la ville sont transférées. Il s'agit notamment du CISPD, de l'antenne de justice et de l'aide aux victimes. C'est donc l'agglomération de Thonon qui va prendre en charge les cotisations, puisqu'auparavant, toutes les communes en bénéficiaient, alors que toutes n'adhéraient pas.

La Commune n'aura plus à régler ces montants qui ne seront également pas déduits des attributions de compensation.

Au niveau des transports, l'agglomération de Thonon règlera et déduira des attributions de compensation le coût des transports. Le montant déduit des lignes régulières et d'Allo Bus sera calculé sur la base d'une moyenne sur 3 ans. Par contre, pour les transports scolaires, le montant déduit sera remis en question chaque année.

Une question subsiste quant au devenir du SIBAT, puisque M. le Préfet avait été autorisé à repousser sa date de dissolution au 1^{er} janvier 2018.

VII. POINT SUR L'UNITÉ URBAINE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la révision du SCOT, une analyse a été réalisée par le bureau d'études CITADIA, concernant les coupures d'urbanisation. Ces coupures d'urbanisation ne conviennent pas du tout : des documents plus lisibles sont demandés.

Il fait également un point sur l'armature urbaine et notamment sur la question relative à l'intégration potentielle des communes de Margencel, d'Anthy-sur-Léman et d'Allinges au sein de l'unité urbaine (Thonon/Publier/Evian). Dans cette hypothèse, Margencel aurait des contraintes importantes au niveau du logement (20 % de logements aidés sur les logements existants). M. le Maire souligne que Margencel est une commune rurale et qu'il n'y a pas de continuité de construction avec la Commune de Thonon-les-Bains.

VIII. PROPOSITION DE MUTUALISATION POLICE MUNICIPALE

M. le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place, éventuelle, d'une Police Municipale notamment pour les problèmes de stationnement et de voisinage. La Commune de Sciez souhaite embaucher un 3^{ème} policier municipal. Ce policier pourrait intervenir sur la Commune, dans le cadre d'une mutualisation.

M. Jonathan BLONDAZ-GERARD rappelle qu'il avait déjà demandé la mise en place d'une police municipale éventuellement en lien avec la Commune d'Anthy.

M. le Maire rappelle que le découpage n'est pas évident puisque Sciez et Margencel sont en zone gendarmerie mais Anthy et Thonon sont en zone police.

Mme Anita DESUZINGE soulève le problème de la baisse des dotations de l'Etat et du coût de ce poste de policier. M. Bernard MASSOULIER lui rappelle que pour le moment, tout est au stade de la discussion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve le principe,**
- **autorise M. le Maire à continuer la démarche.**

IX. QUESTIONS DIVERSES

ANCIENS PARACHUTISTES

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la cérémonie de l'amicale des anciens parachutistes Thonon-Chablais, qui aura lieu le dimanche 1^{er} octobre, Place de la Mairie. Cette cérémonie a pour but de fêter le Saint Michel, patron des parachutistes.

CHEMINS DE TRAVERSE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la représentation du spectacle « Ma vie de Grenier », dans le cadre de la programmation des Chemins de Traverse, qui aura lieu mercredi 27 septembre prochain, à 20h, à la Salle des Fêtes de Margencel.

STATIONNEMENT A SECHEX

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion va avoir lieu en Mairie avec les restaurateurs pour aborder le problème du stationnement à Sechex.

CIRCULATION ROUTE DES FREGATES

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une pétition des riverains de la route des Frégates. Ces derniers se plaignent de la vitesse excessive des véhicules et du non respect de l'écluse au carrefour avec la route de Verniaz. Une réponse a été faite à ce courrier et des balises vont être installées pour rallonger la chicane au nord et au sud de manière à contraindre les véhicules en défaut à respecter cet aménagement.

RÉUNION FOOTBALL

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue de la réunion, le 18 septembre dernier, avec le foot (USM, GJAM et vétérans). Les horaires de fermeture des vestiaires précédemment définis ont été modifiés comme suit : Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Samedi : 22h00, vendredi : 22h30 et dimanche : 23h00. Les vétérans ne sont pas concernés par ces horaires puisqu'ils ne jouent que 7 matchs dans la saison, les réunions de comité non plus.

Les séniors sont satisfaits par l'utilisation du terrain d'entraînement de Thonon, le mercredi soir.

Le terrain d'honneur de la Commune est utilisé uniquement pour les entraînements des U7 et U9.

Les autres catégories de joueurs s'entraînent sur le terrain d'entraînement.

Un projet de réfection du terrain d'entraînement est à l'étude. Deux possibilités sont abordées :

1. Nivelier le terrain et ré-engazonnement pour un coût entre 130 000 €/140 000 €,
2. Creuser le terrain et remblayer avec des matériaux et ré-engazonnement pour un coût entre 120 000 €/130 000 €.

Ces éventuels travaux seraient à la charge du foot. La Commune ne prévoit pas de travaux sur les budgets 2017-2018.

M. Daniel BROUZE demande si ce terrain pourra toujours être utilisé pour les manifestations, si les travaux sont réalisés. M. Franck BOUCHET explique que si un arrosage automatique est installé, les manifestations ne seront plus possibles.

M. le Maire rappelle également que si les travaux sont réalisés, le terrain ne sera pas praticable pendant au moins une année.

INFORMATION SIEM/SIEV

M. Didier RENAUD informe le Conseil Municipal que le personnel du SIEV va intégrer le SIEM le 16 octobre prochain.

POSTE AGENT D'ENTRETIEN

Mme Dominique JORDAN informe le Conseil Municipal que l'agent dernièrement recruté a mis fin à son contrat. La Commune cherche à nouveau un agent d'entretien en CDD de 1 an, pour 30h30/semaine.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 19 octobre 2017, à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Jean-Pierre RAMBICUR

